

Commune de Coulimer
Département de l'Orne

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Coulimer s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe BARBE, maire de Coulimer.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Philippe BARBE, maire ; Benoît AGUINET, Christine ROGUET, adjoints ; Olivier BOURGOUIN, Hélène BRUSIN, Florie-Anne GARDY, Nathalie SAUQUES, Julie VERBEKE, conseillers.

Étaient absents : Fabien COUTANT, Thierry FAYET qui a donné procuration à Benoît AGUINET

Hélène BRUSIN a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 16/03/2022

Date d'affichage : 30/03/2022

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
 1. Vote du CA 2022 Budget principal
 2. Approbation du CG 2022 Budget principal
 3. Affectation du résultat Budget principal
 4. Vote du BP 2023 Budget principal
 5. Vote du CA 2022 Budget annexe Lotissement
 6. Approbation du CG 2022 Budget annexe Lotissement
 7. Affectation du résultat Budget annexe Lotissement
 8. Vote du BP 2023 Budget annexe Lotissement
 9. Vote du CA 2022 Budget annexe Multiservices
 10. Approbation du CG 2022 Budget annexe Multiservices
 11. Affectation du résultat Budget annexe Multiservices
 12. Vote du BP 2023 Budget annexe Multiservices
 13. Vote des subventions 2023
- Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

Délibération 2023-11

Approbation du compte de gestion 2022 Budget Principal

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par la trésorerie, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2022 dressé par le service de gestion comptable de Mortagne au Perche

Délibération 2023-12

Approbation du Compte Administratif 2022 Budget Principal

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil municipal siège alors sous la présidence de Benoît AGUINET

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	252 558.82 €	89 192.80 €
Dépenses de l'exercice	213 278.18 €	259 842.27 €
Recettes de l'exercice	303 395.48 €	13 737.06 €
Résultat de l'exercice	90 117.30 €	-246 105.21 €
Résultat de clôture 2022	342 676.12 €	-156 912.41 €
Restes à réaliser	0,00 €	189 000.00 €

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération 2023-13

Affectation du résultat 2022 Budget Principal

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Un résultat de clôture de l'exercice 2021	252 558.82 €
Un résultat positif pour l'exercice 2022	90 117.30 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022	342 676.12 €
EN SECTION D'INVESTISSEMENT	
Un résultat de clôture de l'exercice 2021	89 192.80 €
Un résultat négatif pour l'exercice 2022	-246 105.21 €
Un résultat de clôture de l'exercice 2022	-156 912.41 €
Un solde des restes à réaliser 2022	189 000.00 €
Soit un besoin de financement de	0.00 €

- **Décide** à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT de l'exercice 2022	
Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
Reprise résultat ligne 001	-156 912.41 €
EN SECTION DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2022	
Reprise résultat ligne 002	342 676.12 €

Délibération 2023-14	Vote du Budget Primitif 2023 Budget principal
----------------------	--

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2023 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	641 076.12 €	641 076.12 €
INVESTISSEMENT	327 962.41 €	327 942.41 €

Délibération 2023-15	Approbation du compte de gestion 2022 Lotissement communal
----------------------	---

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par la trésorerie, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2022 dressé par la trésorerie

Délibération 2023-16	Approbation du compte administratif 2022 Lotissement communal
----------------------	--

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil municipal siège alors sous la présidence de Benoît AGUINET

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €
Dépenses de l'exercice	70 719.61 €	37 669.61 €
Recettes de l'exercice	70 719.61 €	68 669.61 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	31 000,00 €
Résultat de clôture 2021	0,00 €	31 000,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération 2023-17

Affectation du résultat 2022 Lotissement communal

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Un résultat de clôture de l'exercice 2021	0.00 €
Un résultat positif pour l'exercice 2022	0.00 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022	0.00 €
EN SECTION D'INVESTISSEMENT	
Un résultat de clôture de l'exercice 2021	0.00 €
Un résultat négatif pour l'exercice 2022	31 000.00 €
Un résultat de clôture de l'exercice 2022	31 000.00 €
Un solde des restes à réaliser 2022	0.00 €
Soit un besoin de financement de	0.00 €

- **Décide** à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT de l'exercice 2022	
Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
Reprise résultat ligne 001	31 000.00 €
EN SECTION DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2022	
Reprise résultat ligne 002	0.00 €

Délibération 2023-18

Vote du Budget Primitif 2023 Lotissement communal

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2023 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	37 670.00 €	37 670.00 €
INVESTISSEMENT	68 670.00 €	68 670.00 €

Délibération 2023-19

Approbation du compte de gestion 2022 Multiservices

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par la trésorerie, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2022 dressé par la trésorerie

Délibération 2023-20

Approbation du compte administratif 2022 Multiservices

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil municipal siège alors sous la présidence de Benoît AGUINET

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €	127 956.90 €
Recettes de l'exercice	0.00 €	222 000.00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	94 043.10 €
Résultat de clôture 2021	0,00 €	94 043.10 €

Restes à réaliser	0,00 €	-91 000.00 €
-------------------	--------	--------------

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération 2023-21	Affectation du résultat 2022 Multiservices
----------------------	---

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Un résultat de clôture de l'exercice 2021	0.00 €
Un résultat positif pour l'exercice 2022	0.00 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022	0.00 €
EN SECTION D'INVESTISSEMENT	
Un résultat de clôture de l'exercice 2021	0.00 €
Un résultat positif pour l'exercice 2022	94 043.10 €
Un résultat de clôture de l'exercice 2022	94 043.10 €
Un solde des restes à réaliser 2022	-91.000.00 €
Soit un besoin de financement de	3 043.10 €

- **Décide** à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT de l'exercice 2022	
Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
Reprise résultat ligne 001	3 043.10 €
EN SECTION DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2022	
Reprise résultat ligne 002	0.00 €

Délibération 2023-22	Vote du Budget Primitif 2023 Multiservices
----------------------	---

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2023 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 000.00 €	7 000.00 €
INVESTISSEMENT	275 043.10 €	275 043.10 €

Questions diverses

Pas de questions diverses

Fin de séance à 20 h 30